

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois... 10 » 13 » Trois mois... 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 4 — 13 — soir, Express. 7 — 11 — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 5 — 47 — soir, Omnibus. 9 — 59 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne. Dans les réclames... 30 — Dans les faits divers... 50 — Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La discussion de l'Adresse a commencé lundi au Corps-Législatif. Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est M. Emile Ollivier qui a pris le premier la parole. Deux autres discours ont été prononcés dans cette séance, l'un par M. Latour du Moulin, et l'autre par M. Plichon. M. Emile Ollivier s'est occupé de la grande question de la liberté politique. M. Latour du Moulin a attiré l'attention de la Chambre sur deux points importants de politique intérieure : le droit d'amendement et la spécialité du vote financier. M. Plichon, abordant la politique étrangère, a traité les questions qui se rattachent à l'expédition du Mexique et à la convention du 15 septembre. Le prince Napoléon, M. Walewski et un grand nombre de sénateurs assistaient à cette séance.

La réunion habituelle des députés de l'opposition a eu lieu lundi chez M. Marie. Le Temps dit qu'on ne s'y est occupé que des amendements à présenter sur les différents projets de lois déposés sur le bureau du Corps-Législatif, et particulièrement de celui ayant trait aux crimes et délits commis à l'étranger. Le bruit avait couru que M. de Moustier, notre ambassadeur à Constantinople, aurait quitté cette capitale à la suite d'un désaccord assez grave avec la Porte. Nous sommes en mesure de déclarer que ce bruit n'a aucun fondement.

La Diète germanique donne de nouveau signe de vie dans la question danoise. Elle a décidé lundi, à la majorité de 9 voix contre 6, que la proposition de la Bavière serait prise en considération, et qu'il y aurait lieu à l'émission d'un vote à la séance du 6 avril prochain. La situation en Allemagne, touchant la question danoise, peut donc se résumer ainsi : L'Autriche présente des observations; la Diète s'agit et rend des votes; la Prusse poursuit son but avec une obstination que rien ne décourage. Il faut s'attendre à voir sous peu recommencer en Allemagne la campagne en faveur de l'indépendance des duchés. Une conférence doit être tenue ces jours-ci, à Berlin, entre les divers comités des associations politiques, et cette conférence a pour but d'aviser au moyen de combattre les empiétements de la Prusse. On signale en même temps l'arrivée dans cette capitale du grand-duc d'Oldenbourg, un des prétendants, qui serait venu, dit-on, pour féliciter le roi Guillaume à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Mais comme le duc d'Augustenbourg est le candidat des Etats secondaires et des patriotes allemands, on pense que le duc d'Oldenbourg a quelque arrière-pensée de devenir le candidat prussien.

On mande de Berlin, le 26 mars : On assure que dans le conseil des ministres, tenu hier sous la présidence du roi, il a été adopté un article additionnel au projet de loi de réorganisation militaire. Le contingent an-

nuel serait réduit au chiffre de 65,000 hommes, afin d'obtenir l'assentiment de la Chambre des députés. Cette modification au projet de loi aurait reçu la sanction royale. Le journal de Saint-Petersbourg nous apporte une circulaire du prince Gortschakoff aux représentants de la Russie à l'étranger, sous la date du 21 novembre 1864. Cette dépêche, que son étendue nous empêche de reproduire, a trait aux récentes opérations militaires des troupes russes dans l'Asie centrale. Elle a pour but d'établir que cette campagne n'a pas eu pour objet le désir d'étendre les frontières et d'acquiescer le territoire de l'empire, mais de réunir par des points fortifiés les deux lignes, l'une partant de la Chine jusqu'au lac Issyk-Koul, l'autre partant de la mer d'Aral, de manière à ce que les postes russes ne laissent aucun intervalle par où pussent s'effectuer impunément les invasions et les déprédations des tribus nomades. Le prince Gortschakoff déclare que la politique de la Russie n'est pas d'étendre hors de toutes proportions raisonnables les contrées soumises à sa domination, mais d'y asseoir cette domination sur des bases solides, d'en garantir la sécurité, et d'y développer l'organisation sociale, le commerce, le bien-être et la civilisation.

Voici les nouvelles que nous recevons de New-York, à la date du 16 mars. L'occupation de Fayetteville par Sherman est confirmée. Les fédéraux s'avancent vers le nord. Schofield a occupé Kingston. Sheridan a détruit sur une vaste étendue les lignes ferrées aboutissant à Lynchburg, et on assure

qu'il n'est qu'à vingt milles de Richmond. M. Jefferson Davis a différé l'ajournement du Congrès confédéré, parce qu'il a une importante communication à lui faire. Le coton capturé à Savannah ne sera pas envoyé en Europe. Un incident qui s'est produit le 4 mars dernier à Washington, incident que nous avons cru devoir passer sous silence, prend aujourd'hui en Amérique les proportions d'une véritable affaire d'Etat. M. Andrew Johnson, le nouveau vice-président de la république, élu en remplacement de M. Hamlin, s'était présenté à la cérémonie d'inauguration dans un état sur lequel il a été impossible aux moins clairvoyants de se méprendre, et que les amis du malheureux fonctionnaire eux-mêmes n'ont pu attribuer à « l'émotion inséparable d'un premier début. » Depuis ce scandale, M. Johnson, que son titre appelle à la présidence du Sénat, ne s'est pas montré dans l'enceinte où siège ce corps politique, et il est question de lui infliger une censure publique dans des termes calculés pour le forcer à donner sa démission. Si cette menace se réalise, le peuple des Etats-Unis sera appelé avant peu à nommer un nouveau vice-président, et les démocrates ne manqueront certes pas de mettre sur les rangs un candidat de leur choix.

LA DOCTRINE MONROE.

Nous empruntons au journal l'Europe, de Francfort, l'article suivant qui, dans les circonstances actuelles, ne manque ni d'utilité, ni d'intérêt. En effet, chaque fois qu'il est

FEUILLETON.

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

— Moi? fit Jeanne avec moins d'assurance, que veux-tu qu'une vieille femme faible et pauvre ait fait à tout un village... — Alors vous n'avez rien à vous reprocher, j'en étais sûre... Absolument rien? — Jeanne tressaillit et ne répondit pas. Certes, la fille de Lilia ne faisait allusion qu'au présent; mais ce présent, aux yeux de Jeanne, se reliait d'une façon si intime aux événements passés, que la coupable, toujours poursuivie par le souvenir douloureux des malheurs de sa famille, se trouva tout-à-coup, par la pensée, reportée à ces jours terribles. Devant ses yeux se passèrent toutes les scènes horribles dont l'hôtel de Parsfell avait été le théâtre, depuis la demande en mariage de Lilia par Justin, jusqu'à sa fuite à elle. Elle revit le corps sanglant de sa malheureuse sœur étendu sur la table de l'orgie,

au-dessous du cadavre de son noble père, pendu comme un vil misérable, au milieu de son propre salon... Puis, franchissant d'un bond une série de dix-huit années, elle revit aussi la fille de sa sœur, élevée par charité; elle se dit, avec une certaine justice, que tous ces malheurs, toutes ces catastrophes, elle les avait comme provoqués par sa jalousie criminelle... Aussi, répondant plus à ses propres pensées qu'à la question de Justine, elle dit en balbutiant : — Si j'ai quelque chose à me reprocher?... hélas!... Il y avait tant de douleur dans l'expression de ces simples paroles, que Justine en fut profondément émue; elle embrassa sa tante avec une effusion toute filiale et lui dit, suivant toujours sa pensée première : — Eh bien ! tante Jeannette; si vous avez des torts, il faut les réparer. — Les réparer... dis-tu?... — Sans doute... — Il est trop tard... — Trop tard?... M. le curé a dit qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire... Est-ce que le tien n'est pas de cet avis ?

— Le mien?... qui ça? de qui parles-tu?... répliqua Jeanne qui, encore sous l'impression de ses souvenirs, n'avait pas conscience parfaite de ce qu'elle entendait. — Mais je parle du curé de la Bouille... Tu le connais... tu le vois tous les dimanches à la messe?... — Le curé, la messe?... — Eh bien? est-ce que tu ne vas pas à la messe?... — Si vraiment... Jeanne qui, depuis de longues années, n'avait pas mis pied dans une église, n'eut pas le courage d'avouer à cette enfant cet oubli de ses devoirs de chrétienne. La jeunesse innocente et croyante donnait une dure leçon à la vieillesse aigrie et oubliée... — Eh bien!... est-ce qu'il est méchant, ton curé?... Oh! le mien était bon!... bon!... tiens, comme Just... Est-ce qu'il est sévère ton curé?... — Sévère? le curé... je ne sais pas!... — Tu ne sais pas... c'est drôle... est-il vieux? le mien est vieux! vieux... vieux comme sa soutane! et Dieu sait comme elle a des reprises et des pièces... après ça on dit qu'il donne les neuves aux pauvres... oui, il est vieux, avec des cheveux tout blancs... avec un gros nez et deux mentons et un gros ven-

tre... mais on l'aime bien tout de même... les pauvres surtout... Avez-vous des pauvres ici? — Jeanne se sentait mal à l'aise; cette conversation ingénue l'embarassait... elle attendait une diversion... les dernières paroles de Justine la lui fournirent. — Des pauvres, mon enfant?... il y en a partout... nous-mêmes... — Nous! est-ce que nous sommes pauvres?... Ah! mais, s'écria tout-à-coup la naïve fillette, sans attendre la réponse à sa question, c'est aujourd'hui dimanche. — Oui, c'est aujourd'hui dimanche... — Et voici neuf heures qui sonnent... — Sans doute... — Et puis le deuxième coup?... — Quel deuxième coup? — Jeanne ne comprenait pas. — Mais le deuxième coup de la messe... nous sommes en retard, et c'est de votre faute... oh! la vilaine tante qui est bavarde... vite! vite! — Où veux-tu donc aller? — Mais à l'église donc... et moi qui ne suis seulement pas habillée... Tiens! où donc est votre miroir?...

question du Mexique, la doctrine Monroë revient sur le tapis, et les journaux ne manquent pas de répéter, qu'en vertu de cette doctrine, les Américains pourraient bien un jour ou l'autre chercher noise au nouvel empire et à son empereur. Mais qu'est-ce que la doctrine de Monroë? On le sait à peu près, mais non pas d'une manière nette et précise. Or l'article de l'Europe fait connaître parfaitement l'origine et l'objet de cette doctrine.

Le voici :

On parle beaucoup depuis quelque temps de la doctrine de Monroë et de la politique qu'elle doit inspirer aux Américains contre toute intervention étrangère dans leur monde. Il n'est pas inutile de faire connaître exactement aux lecteurs quelle est cette doctrine Monroë, dans quelles circonstances elle s'est produite, et quelle autorité elle a acquise depuis sa première apparition.

Depuis que le gouvernement des Etats-Unis existe, le principe fondamental de sa politique extérieure a été l'abstention absolue dans les affaires des autres peuples. Ni les sympathies politiques, ni les intérêts commerciaux n'ont pu le faire dévier de la voie d'une aveugle neutralité. Cependant, en 1823, ce gouvernement se trouva dans une terrible perplexité. C'était le moment où la Sainte-Alliance européenne affichait la prétention de combattre les colonies révoltées contre l'Espagne et de rétablir la puissance royale dans l'Amérique du Sud. C'était chose peu redoutable en fait que ce retour à la domination espagnole; mais avec elle allait s'introniser dans l'Amérique du Sud le système politique hautement proclamé à Laybach et à Vérone. Deux principes hostiles se trouvaient en présence : au Nord, le principe de la souveraineté populaire, base du gouvernement américain qui déclarait qu'il voulait rester tranquille et neutre, spectateur des événements qui agitaient le monde; au Sud, le principe de la légitimité, fondement d'une monarchie affichant ses prétentions à la propagande armée contre les institutions libres.

M. Monroë, alors président des Etats Unis, devait donc ou rompre avec la politique traditionnelle d'abstention absolue dans les affaires des nations étrangères, ou souffrir aux portes de son pays l'établissement d'un gouvernement qui menacerait perpétuellement ses institutions et jusqu'à son existence.

Après mûre réflexion, et de l'avis unanime des membres de son cabinet, consultés individuellement, M. Monroë écrivit dans son Message de décembre 1823 le passage qui suit :

« Nous avons toujours suivi avec curiosité et intérêt les événements qui ont eu lieu dans cette partie du globe (l'Europe), avec laquelle nous avons tant de relations, à laquelle nous devons notre origine. Les citoyens des Etats-Unis sont animés des sentiments les plus affectueux pour la liberté et le bonheur de leurs frères de l'autre côté

de l'Atlantique. Nous ne nous sommes jamais mêlés dans les guerres entreprises par les puissances européennes pour des débats particuliers; notre ligne politique nous défend d'y prendre part. C'est que lorsqu'on menace sérieusement nos droits, que nous ressentons l'injure et que nous nous préparons à nous défendre. Nous sommes nécessairement plus immédiatement mêlés aux agitations de notre hémisphère; le motif en est bien évident pour tout observateur éclairé et impartial. Le système politique des puissances alliées est essentiellement différent, à cet égard, de celui de l'Amérique. Cette différence provient de celle qui existe entre nos gouvernements respectifs. Quant au nôtre, conquis au prix de tant de sang et de sacrifices, mûri par la sagesse de nos plus illustres citoyens, et sous lequel nous avons joui d'une félicité sans exemple, notre nation tout entière lui est dévouée. Nous devons donc à notre bonne foi, aux relations amicales qui existent entre les Etats-Unis et ces puissances, de déclarer que nous considérons toute tentative de leur part d'étendre leur système à quelque partie de cet hémisphère, comme dangereuse pour notre tranquillité et notre sûreté. Quant aux colonies et aux dépendances actuelles des puissances européennes, nous ne sommes pas intervenus et nous n'interviendrons pas dans leurs affaires. Mais quant aux gouvernements qui ont déclaré leur indépendance, qui l'ont maintenue, et dont nous avons reconnu l'indépendance après de mûres réflexions et d'après les principes de la justice, nous ne pourrions envisager l'intervention d'un pouvoir européen quelconque, dans le but de les opprimer ou de contrôler en aucune manière leur destinée, que comme la manifestation de dispositions hostiles envers les Etats-Unis. En reconnaissant les nouveaux gouvernements, nous avons déclaré notre neutralité dans la guerre entre eux et l'Espagne. Nous sommes restés fidèles et resterons fidèles à cette déclaration, pourvu qu'il n'arrive pas de changement qui, du jugement des autorités compétentes de notre gouvernement, exige aussi un changement indispensable à la sécurité des Etats-Unis.

Les derniers événements en Espagne et en Portugal prouvent que l'Europe est encore agitée. La preuve la plus positive de ce fait important, c'est que les puissances alliées ont jugé convenable, d'après les principes qu'elles ont adoptés, d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures de l'Espagne. Jusqu'où peut s'étendre une pareille intervention, en vertu des mêmes principes? C'est-là une question qui intéresse tous les pouvoirs indépendants dont le gouvernement diffère des leurs, même les plus reculés, et assurément les Etats-Unis plus qu'aucun autre. La politique que nous

avons suivie à l'égard de l'Europe, dès le commencement des guerres qui ont si longtemps agité cette partie du globe, a été invariable : elle consiste à ne jamais nous interposer dans les affaires de ses divers Etats; à considérer le gouvernement de *facto* comme le gouvernement légitime relativement à nous; à rétablir avec ce gouvernement des relations amicales, et à les conserver par une politique franche, ferme et courageuse; à admettre en toute occasion les justes réclamations de toutes les puissances, et à ne souffrir les injures d'aucune. Mais lorsqu'il s'agit de nos continents, les circonstances changent entièrement de face. Il est impossible que les puissances alliées étendent leur système politique à aucune partie de l'un des continents américains, sans mettre en danger notre bonheur et notre tranquillité; et personne ne peut croire que nos frères du Sud accepteraient d'eux-mêmes l'établissement de ce système. Il est donc également impossible que nous restions spectateurs indifférents d'une telle intervention, sous quelque forme qu'elle se produise. Si nous considérons la force et les ressources comparatives des nouveaux gouvernements et de l'Espagne, ainsi que la distance qui les sépare, il nous paraît évident que l'Espagne ne pourra jamais les soumettre. La véritable politique des Etats-Unis est de laisser à elles-mêmes les deux parties, dans l'espoir que les autres puissances continueront à suivre le même système. »

Tel est le passage, peu remarqué alors, mais dont la persévérance américaine a tiré ce qu'on appelle aujourd'hui la doctrine Monroë.

Cette déclaration ne peut plus en effet être considérée comme la simple expression de la pensée d'un président ou d'un cabinet isolé.

Une discussion et un vote qui eurent lieu en 1826 au Congrès enlevèrent à cette déclaration son caractère éphémère et lui donnèrent la sanction des deux branches de la représentation nationale.

A l'occasion d'événements nouveaux, on examina à cette époque et en termes explicites si le message de Monroë s'appliquait à une situation spéciale ou inaugurait la politique future des Etats-Unis.

Sur ce point les explications ne manquèrent pas; M. Livingston, par exemple, l'un des membres les plus importants du Congrès, résuma en ces termes catégoriques la signification à peu près unanimement donnée à la déclaration de Monroë.

« La déclaration de M. Monroë a été appelée un engagement, et c'est ainsi que je l'envisage. C'est un engagement, non pas vis-à-vis de nous-mêmes et de la postérité, expression que je considère dans le fond comme un subterfuge indigne de notre pays, dans la forme comme un solécisme; mais un engagement pris par nous, vis-à-vis du

monde, de résister, par tous moyens, à l'intervention européenne en Amérique. C'est un engagement qui, bien que pris par un seul des grands pouvoirs, a été ratifié par le consentement unanime de la nation. »

La majorité protesta énergiquement contre l'assertion que la déclaration de décembre 1823 ait cessé d'être la base de la politique américaine. « Les Etats-Unis, disait-elle, étaient préparés en tout temps, en toute circonstance, à s'opposer à toute intervention d'une puissance européenne quelconque en Amérique. »

On lit dans le *Moniteur* :

Une polémique assez vive s'est engagée depuis quelques jours entre certains journaux relativement à Porfirio Diaz, le défenseur d'Oajaca. Afin d'apporter une lumière utile dans ce débat, en faisant connaître exactement, par la conduite d'un de ses chefs, le parti que nous combattons au Mexique, nous publions une relation des excès commis dans la Misteca, par la force de cavalerie sortie d'Oajaca, sous les ordres de Félix Diaz, frère de Porfirio Diaz, avant le complet investissement de la ville.

En adressant par le dernier courrier ce document à M. le ministre de la guerre, M. le maréchal Bazaine s'exprime ainsi : « J'ai pu m'assurer par moi-même que ce rapport n'est point exagéré. Il donne des détails qui déshonorent non-seulement les chefs qui commandent, mais encore le parti qui les avoue et les emploie. »

Dans cette relation, que son étendue ne nous permet pas de reproduire, se trouvent cités plusieurs individus emmenés en otage pour obtenir rançon; la rançon payée, on les fusillait.

Des femmes ont été violées, et l'une d'elles jetée ensuite dans une mare d'où elle se tira miraculeusement.

Presque toutes les églises ont été pillées. Dans une seule localité, deux cent trente maisons ont été brûlées après avoir été saignées.

On écrit de Rome, le 27 mars :

Le consistoire annoncé a été tenu ce matin. Le pape a prononcé une allocution au début de laquelle il a préconisé le nouveau patriarche d'Antioche, du rite melchite. Après avoir terminé son allocution, le saint-père a préconisé vingt-quatre évêques, parmi lesquels l'archevêque d'Albi, les évêques de Châlons, de Perpignan et de Valence, l'évêque de Trèves, en Prusse, deux évêques de l'Etat pontifical, deux autres d'Espagne, deux d'Autriche, six du Pérou, et enfin six autres *in partibus infidelium*.

Pour les articles non signés : P. GODER.

— Un miroir à mon âge?... à quoi bon?...

— Comment à quoi bon? vous saurez, madame ma tante, qu'un miroir est indispensable à tout âge... heureusement j'ai le mien...

Et lestée et joyeuse, Justine courut ouvrir une de ces cassettes de bois peint fond bleu à fleurs rouges et jaunes fort recherchées en Normandie, et qui renfermait son petit trousseau.

Elle en tira d'abord un petit miroir, acheté à quelque assemblée, un peigne, un bonnet blanc, une cotte de rouennerie et un casaquin pareil, puis elle commença sa toilette.

Tout en se mirant avec une complaisance coquette, elle n'arrêtait pas son gentil babil.

— Nous allons sortir, monsieur Just...

Selon son habitude, Just remuait la queue en signe de joie.

— Nous allons à l'église... dans la maison du bon Dieu... mais vous n'entrerez pas... vous savez... et si vous rencontrez Magdeleine, ne croquez pas... si vous pouvez même, je vous engage à la caresser.

Just écoutait gravement toutes ces recommandations. Notre impartialité d'historien nous fait un devoir de déclarer qu'il n'y comprenait rien, sinon qu'on allait sortir, et il sautait, gambadait, allant

de Justine à Jeanne, et de Jeanne à Justine.

Au bout de cinq minutes, la jeune fille était pimpante; Jeanne n'avait pas bougé; l'idée d'aller à l'église l'agitait singulièrement. Ce sentiment stupide qu'on appelle le respect humain, s'était emparé d'elle; elle se demandait comment on allait la regarder... D'un autre côté elle sentait bien qu'elle ne pouvait, dans la circonstance actuelle se dispenser d'accompagner sa nièce...

— Eh bien! dit celle-ci après avoir donné un dernier coup-d'œil à son miroir, eh bien! et vous?... vous ne vous habillez pas?

— Mon enfant, je n'ai pas d'autre robe.

— Ah! c'est égal, on s'habille tout de même... on lisse ses cheveux, on étire son casaquin, on arrange son fichu...

Et tout en parlant l'enfant agissait; elle régularisait les bandeaux de sa tante, mettait une épingle par ci, rentrait un pli par là.

— Ah! mon Dieu, disait elle avec cette expression qu'ont les mères quand elles veulent avoir l'air de gronder leurs enfants, ah! mon Dieu! que cette tante-là me donne de mal!... Je n'en ferai jamais rien!... là! voilà qui est fait... enfin regardez-vous... voyez comme vous êtes brave! allons! embrassez-

moi, et qu'on ne recommence plus!

Jeanne pleurait et riait tout à la fois et se laissait faire comme une petite fille. Cette scène lui rappelait sa première enfance...

— Maintenant prends ton livre et partons... tiens! fit Justine en rougissant, voilà que je vous tutoie... ma foi tant pis; moi je n'ai jamais pu dire *vous* à ceux que j'aime... tu veux bien que je vous tutoie, n'est-ce pas, tante Jeannette?

Tante Jeannette pour toute réponse embrassa en pleurant la fille de sa sœur.

— Ça veut dire oui? fit l'enfant.

— Cent fois oui!

— Merci, merci!... voyons, prends donc ton livre.

— Mon livre?...

— Oui, ton livre de messe... bon! continua-t-elle en « jouant à la maman, » je suis sûre qu'elle l'a perdu!... oh! mon Dieu!... ces enfants! ça n'en fait jamais d'autre!...

— C'est cela... j'ai perdu mon livre!...

— Sans soins! heureusement j'ai mon évangile...

Elle alla ouvrir une seconde fois sa cassette, en tira un in-12 couvert en parchemin et le remit à sa tante, en ajoutant :

— Surtout, ne le perds pas!...

Jeanne prit machinalement le livre et sortit appuyée sur sa béquille et soutenue par la jeune fille.

Just courait devant, bondissait, revenait sur ses pas, aboyait joyeusement pendant que les deux femmes bras dessus et bras dessous descendaient la côte.

La route fut silencieuse. Quand les deux femmes arrivèrent aux abords de l'église, le troisième coup de la messe sonnait; les retardataires hâtaient le pas, et les causeurs qui se tenaient sous le porche, commentant les événements de la matinée, se disposaient à entrer; l'apparition de Jeanne et de Justine, rapidement signalées, fit doublement sensation. D'abord, ainsi que nous l'avons dit, Jeanne n'allait jamais à la messe; puis la scène violente qui venait d'avoir lieu ne promettait pas de supposer que la Vieille-de-la-Côte, malgré sa hardiesse, osât se montrer au village, c'est à-dire chez l'ennemi.

Il se manifesta instantanément un temps d'arrêt dans le mouvement; les groupes se rompirent, et la haie fut formée sur le passage de la tante et de la nièce.

Devant ces dispositions qui ne lui paraissaient rien moins que bienveillantes, Jeanne sentit le feu du

Nouvelles Diverses.

L'Italie dément la nouvelle donnée par diverses correspondances étrangères d'un voyage à Lyon du roi Victor-Emmanuel, qui se rencontrerait dans cette ville avec l'Empereur des Français.

— L'*International* annonce l'arrivée prochaine d'Abd-el-Kader à Paris. Ce journal ajoute que le gouvernement se proposerait d'organiser une fête splendide en son honneur, en témoignage de reconnaissance pour sa conduite généreuse à l'égard des chrétiens lors des massacres de Damas.

— L'écurie de courses de M. le duc de Morny, qui comptait 160 chevaux et coûtait près de 700,000 fr. par an, va être vendue aux enchères le 8 avril prochain.

— Je vous ai annoncé, dit un correspondant du *Phare de la Loire*, le début au Cirque Napoléon de *Rigolo*, surnommé l'*indomptable* ou l'*immontable*, ce qui n'est pas d'un français très-correct, et le déti porté à tous les écuys de la capitale et des départements. L'administration du Cirque offre même un prix de cent francs, payable le soir de chaque représentation de l'*immontable*, à celui qui parviendra à demeurer sur son échine pendant quelques instants. On ne saurait se faire une idée de la foule qu'avait attirée ce spectacle. On a vu le moment où il serait impossible de faire manœuvrer les chevaux dans l'arène, tant il y avait de spectateurs cherchant des places qu'on ne pouvait leur procurer. *Rigolo* n'a pas été ému de cette curiosité. Il a conservé tout son sang-froid, et les amateurs qui ont essayé de le monter ont grandement égayé le public par le spectacle de leur chute.

Rigolo, dont le portrait était gravé sur l'affiche, a la prétention de justifier de la manière la plus éclatante le dicton que rien n'est plus entêté qu'un animal de son espèce; il a juré qu'il ne se laisserait monter par personne et jusqu'ici il a tenu son serment. Tous les audacieux qui ont essayé de grimper sur son dos n'ont pas tardé à être roulés sur la pousière.

Rigolo est un jeune mulet de la plus belle espèce, à l'œil fin et narquois, très-obéissant quand son maître lui commande quelques exercices, mais d'une indépendance complète quand il a affaire à des étrangers. Il a plus d'un tour dans son sac lorsqu'il s'agit de jeter un cavalier par terre. Tantôt il baisse la tête à l'improviste; tantôt il se redresse, ou bien il se jette de côté, ou simplement il se contente d'un coup d'épaule sec et nerveux. Le fait est qu'il n'a pas trouvé de dompteur et qu'il a vigoureusement défendu les primes offertes par l'administration. Un seul début a fait de *Rigolo* l'un des lions de la capitale.

Est-ce à la gloire de la bête ou de la capitale ?

Chronique Locale.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

V. Suite et fin (1).

Achevons notre visite intérieure et remarquons, tout d'abord, que les quatre piliers qui avoisinent la grande entrée moderne précédaient, à l'origine, le chœur dont cette entrée occupe partiellement la place : ceci nous explique leur structure massive.

Ils se composent de quatre grosses colonnes rattachées entre-elles par trois petites colonnettes engagées, alors que les autres piliers n'en présentent qu'une seule. Cette différence provient, à n'en pas douter, de leur emploi dans le plan général de l'édifice; ils étaient destinés à supporter une tour de beffroi à la croisée de l'église.

Il est à observer aussi que Saint-Nicolas n'a jamais eu ni transept, ni collatéraux tournant à l'entour de l'abside; la petite population qui l'a bâtie avait jugé cette disposition inutile à ses besoins religieux.

Notre examen architectural est terminé; mais ne quittons pas le monument sans jeter un coup-d'œil sur deux meubles qui décorent la nef principale : la chaire et le banc des marguilliers. Ils méritent, l'un et l'autre, de capter l'attention du visiteur.

Suivant une tradition ancienne, ces meubles seraient dus à l'habileté d'ouvriers saumurois; ils auraient constitué ce qu'on nommait jadis, un chef-d'œuvre de menuiserie!

Ce double travail, quel qu'il soit, fait honneur à la corporation des menuisiers du dernier siècle; et j'enregistre avec plaisir, dans ces annales, un souvenir qui doit encourager leurs successeurs. Il date dans ma mémoire de plus de quarante années; je regrette seulement de ne pouvoir citer à l'appui des documents écrits que j'ai cherchés en vain.

Le banc des marguilliers et la chaire, cette dernière surtout, présentent à l'œil un raccordement brusque de parties droites (les supports de l'abat-voix) avec des courbes assez tourmentées qui accusent déjà la transition du genre Louis XV au goût Louis XVI.

L'âge de ces meubles, du reste, est facile à établir, puisqu'ils ont été donnés à l'église Saint-Nicolas par M. Desmé-du-Buisson, nommé dans l'inscription rapportée au cours de cette étude : les initiales entrelacées qui figurent dans leur ornementation rappellent les noms du donateur.

La rampe en fer qui sépare le chœur et les chapelles latérales d'avec les trois nefs doit

(1) Voir l'*Echo* des 24 janvier, 11-28 février, 14 mars.

aussi fixer les regards : c'est une œuvre remarquable de serrurerie saumuroise, exécutée à l'époque des transformations de l'église Saint-Nicolas, en 1769 : les lettres S. N. enchevêtrées dans sa décoration, prouvent que cette rampe a été faite spécialement pour l'usage auquel elle est affectée.

J'ai ouï dire, dans ma jeunesse, le nom de son auteur; mais il a fui de ma mémoire, et la fabrique de Saint-Nicolas n'a pu lui venir en aide par aucune archive.

J'ajouterai que cette rampe procède encore de la munificence de M. Desmé-du-Buisson, qui conserva durant son existence le titre de *marguillier honoraire* d'une paroisse dont il fut l'un des principaux bienfaiteurs.

Telles sont les curiosités nombreuses que l'église Saint-Nicolas peut offrir à l'histoire et à l'archéologie; disons qu'elle méritait bien de sortir de l'oubli où la plongeait son extérieure apparence!.....

Que de choses intéressantes, il est vrai, ne découvre-t-on pas sous la plus grossière enveloppe! Fouillons donc, en nos loisirs, les ruines de nos murailles; interrogeons chacun nos vieux parchemins : là est l'histoire détaillée de notre cité, de ses environs; là sont aussi les vraies chroniques de France.

Saumur, ne l'oublions pas, possède déjà de belles pages, puisqu'au commencement du dix-septième siècle un savant jurisconsulte a pu dire d'Elle : « Que toutes les autres villes de ce royaume y prennent exemple. » (1).....

Ce renom exemplaire est-il perdu à jamais pour nous, Saumurois du XIX^e siècle? à Dieu ne plaise! Réveillons-nous : soulevons ce noble fardeau, unissons nos moyens pour le replacer en lumière; portons-le : et, en nous efforçant de l'approprier aux tendances comme aux besoins de notre époque, préparons de nouvelles pages aux chroniques de l'avenir.

PAUL RATOUIS.

Mardi dernier, pendant le tirage de notre journal, nous avons reçu une lettre d'un de nos abonnés, qui nous demandait d'ouvrir une souscription dans nos bureaux en faveur de la veuve et des jeunes enfants du sieur Béhu. Nous nous sommes rendu avec empressement à cette noble pensée, et nous avons pu l'annoncer aussitôt, mais à une partie seulement de nos lecteurs. Aujourd'hui nous venons en informer tout le monde. La pénible impression, dit la lettre de notre correspondant, produite sur tous les esprits par cet immense malheur est un sûr garant que chacun s'empressera de se rendre à cet appel.

Déjà il a été entendu. Voici la première liste, que nous sommes heureux de publier :

(1) Pierre Delommeau, seigneur du Verger, conseiller du roi en la sénéchaussée de Saumur, auteur d'un ouvrage de jurisprudence sur la coutume d'Anjou, dédié à du Plessis-Mornay, et imprimé à Saumur en 1605, par Thomas Portan.

MM. Dumas, receveur particulier.	20 fr.
P. Ratouis, juge de paix.	5
Jenniette, plâtrier.	2
Un anonyme.	2
Un anonyme.	1
Gustave de Fos	15
MM ^{mes} Veuve Lambert	40
Veuve Emile Proust	20
MM. Lambert-Lesage	20
Eugène Lambert.	20

Total. 145 fr.

Le *Moniteur* publie un arrêté ministériel portant fixation de la prestation individuelle à payer pour l'exonération du service militaire en 1865.

Aux termes de cet arrêté, le taux de la prestation pour les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1864, est fixé à 2 300 fr.

Pour les militaires sous les drapeaux, le taux de la prestation individuelle à payer pour être admis, s'il y a lieu, à l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de 500 francs pour chaque année de service restant à accomplir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Par un décret inséré au *Moniteur*, M. le marquis de Lavalette est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Boudet, dont la démission est acceptée.

Par un autre décret, M. Boudet est nommé sénateur.

Copenhague, 28 mars. — Le bruit court que les ministres sont démissionnaires. Le fait serait certain. On assure, toutefois, que les ministres de la guerre et de la justice restent.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 35, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

P. GODET, propriétaire-gérant.

courroux s'allomer en elle. Son regard s'anima, son cœur battit plus vite, son bras trembla sous celui de Justine.

Ces symptômes d'une explosion imminente n'échappèrent pas à Justine et l'effrayèrent un instant. Elle craignit que quelque parole aigre, quelque provocation n'amenât un conflit nouveau, conflit d'autant plus regrettable qu'il se passerait devant le lieu saint; le scandale serait affreux et la cause de Jeanne serait infailliblement perdue...

— Sois calme, ne dis rien, fit elle en serrant le bras de sa tante; soit patiente, tante Jeannette... pour l'amour de moi.

La petite rusée, dans une bonne intention, spéculait sur la passion maternelle de la pauvre vieillesse.

Jeanne s'arrêta, passa sa main sur son front, respira l'air à pleins poulmons et répondit :

— Sois tranquille, fillette... je suis forte maintenant.

Justine remercia Dieu mentalement, et l'on continua de s'avancer vers l'église, sans paraître s'inquiéter ni même s'apercevoir de l'attention persistante dont elles étaient l'objet. Fermant l'oreille aux observations malveillantes, aux rires ironiques, elles passèrent calmes, indifférentes même en apparence,

étonnant les plus hardies qui s'attendaient à quelque éclat.

Quelques-unes des plus violentes parmi les femmes qui avaient assisté à la lutte du matin, eurent bien des velléités de provocations; mais Justine avait lancé un coup-d'œil oblique, montré ses grandes dents blanches, et cette démonstration significative avait suffi pour couper court aux mauvaises intentions.

Sur un signe impérieux de sa maîtresse, Justine s'était couchée sur la dalle à la porte de l'église. Tout le monde suivit Justine et Jeanne, en évitant toutefois de passer trop près du chien, dont l'attitude nonchalante n'inspirait qu'une confiance médiocre.

Notre jeune fille trempa délicatement le bout de ses doigts effilés dans le bénitier, offrit l'eau sainte à Jeanne, et la présenta à la première femme qui entra derrière elle : c'était Magdeleine.

Celle-ci, au lieu d'accueillir en chrétienne cette avance de Justine, se recula brusquement, comme si quelque bête venimeuse l'eût approchée, et son œil lança un éclair de colère.

La jeune fille, douloureusement frappée, resta calme et répondit par un regard de prière au regard de courroux de la Magdeleine; puis, persistant dans ses louables intentions, elle fit un pas en avant vers

son ennemie et allongea la main. Magdeleine se recula de nouveau, la toisa dédaigneusement en murmurant :

— Hypocrite, va!

Et après avoir regardé ses compagnes avec un air de triomphe, comme pour leur dire : « faites-en donc autant, » elle alla s'asseoir à sa place.

Ce conseil ou ce défi eut un plein succès : deux ou trois femmes passèrent auprès de Justine en détournant la tête avec mépris ou menace.

Le cœur gros, l'œil humide, Justine soupira tristement et fit, presque en pleurant, le signe de la croix.

On sait qu'au village chacun a sa place marquée. Sur les bancs les plus rapprochés du chœur ou du banc d'œuvre viennent s'asseoir les notables et les vieillards. Or, aux yeux de Justine, sa tante, en raison de son âge et de son long séjour à la Bouille, devait avoir sa place réservée aux premiers rangs : elle s'engagea donc assez résolument dans l'allée du milieu, soutenait toujours sa tante qu'agitait un tremblement nerveux, causé par l'insulte dont son enfant bien aimée venait d'être l'objet. Arrivée à une certaine distance du chœur, Justine fit une révérence profonde et jeta un regard autour d'elle. Tous les

bancs étaient garnis, toutes les places étaient prises.

— Où donc est ta place? dit-elle tout bas à Jeanne.

Jeanne balbutia quelques paroles inintelligibles et baissa honteusement la tête. Justine comprit soudainement. Sa tante n'avait pas de banc... elle n'allait donc pas à l'église. Ce n'était pas l'heure des observations. Sans mot dire, et après avoir salué dévotieusement l'autel, Justine se retourna, traversa de nouveau l'église dans toute sa longueur et alla s'agenouiller, en pleurant, cette fois à chaudes larmes, devant le banc des pauvres placé à l'extrémité du lieu saint et adossé au mur du portail. Jeanne l'imita : seulement elle ne pleura pas et ne pria guère.

L'office terminé, Jeanne voulut sortir. Justine l'arrêta :

— Attendons, ma tante.

(La suite au prochain numéro).

Faillite du Comptoir d'Escompte de Saumur.

MAISON ARRAULT ET C^{ie}.

4^e dividende de 6 0/0.

MM. les créanciers de la faillite sont prévenus qu'un 4^e dividende de 6 pour 100, à valoir sur le montant de leurs créances, sera distribué les 6, 7 et 8 avril 1865.

Ils sont invités à se présenter, les 6, 7 ou 8 avril 1865, de 10 heures du matin à quatre heures du soir, au bureau des syndics, rue des Basses-Perrières, 12, à Saumur, pour retirer leurs mandats de paiement.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué, s'exposent à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la Caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourront en résulter seront à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite

Arrault et C^{ie},

LAIR. FOUQUET.

Saumur, 20 mars 1865.

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^r LEROUX, notaire à Saumur,

Le mercredi 5 avril 1865, à une heure après midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Presbytère, n^o 5, derrière l'église de Nantilly, et appartenant actuellement à la congrégation de Sainte-Anne.

Cette maison, qu'habitait autrefois M. le curé Minier, consiste en salle à manger, office, cuisine, et chambre de domestique, au rez-de-chaussée; salon de compagnie et chambre à coucher au premier étage; deux chambres au second étage; grenier, cour, autre corps de bâtiment dans la cour, petit corps de bâtiment dans l'ancienne basse-cour, et jardin.

Les terrasses qui dominent le jardin ne feront pas partie de la vente. (137)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU

A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire. (158)

Etude de M^r GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

300 PIEDS DE CHÊNE

De toutes grosseurs,

Complantés sur diverses coupes, dépendant de la forêt de Montreuil, à M^{me} la baronne de Grandmaison,

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le dimanche 2 avril 1865, à midi,

En la demeure de M. PEGUIN, garde à la Madeleine.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. PEGUIN, garde à la Madeleine, et pour traiter, à M^r GALBRUN. (153)

A VENDRE
Trois hectares 27 ares
DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes. S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

A VENDRE
OU **A LOUER**
DEUX MAISONS
AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame, S'adresser à M. SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (109)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelles. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager. Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^r DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETTON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n^o 8, à Saumur.

M. RIELLANT

Chirurgien-Dentiste,

Quai de Limoges, 117, Saumur,

Fait, comme par le passé, toutes les opérations de l'art dentaire, pose des dents artificielles en tous genres.

On demande UNE DEMOISELLE connaissant le commerce des nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

Pour domestiques des deux sexes,

M. et M^{me} FICHOU,

Rues Saint-Jean et de l'Ancienne-Messagerie,

Maison de M. GERVAIS, au 1^{er}.

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES,

Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER,
FÉLIX MOINSON,
Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les **Articles Nouveautés** pour enfants.

Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (125)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des **LEÇONS D'ANGLAIS.**

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVII,

Du même Auteur.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an 5 fr. | Six mois 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 MARS.			BOURSE DU 29 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	67 55	» 15	» »	67 35	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852	96	» »	» »	95 20	» 20	» »
Obligations du Trésor	448 75	1 25	» »	448 75	» »	» »
Banque de France	3520	» »	» »	3500	» »	20 »
Crédit Foncier (estamp.)	1292 50	» »	» »	1292 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial	645	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	760	» »	» »
Crédit Industriel	728 75	1 25	» »	728 75	» »	» »
Crédit Mobilier	876 25	3 75	» »	855	» »	21 25
Comptoir d'esc. de Paris	940	» »	» »	925	» »	15 »
Orléans (estampillé)	930	7 50	» »	927 50	» »	2 50
Orléans, nouveau	857 50	6 25	» »	860	2 50	» »
Nord (actions anciennes)	1045	10	» »	1032 50	» »	12 50
Est	533 75	» »	» »	530	» »	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée	983 75	2 50	» »	973 75	» »	10 »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	588 75	3 75	» »	590	1 25	» »
Ouest	560	7 50	» »	551 25	» »	8 75
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1790	2 50	» »	1780	» »	10 »
Canal de Suez	457 50	1 25	» »	458 75	1 25	» »
Transatlantiques	526 25	» »	1 25	517 50	» »	11 25
Emprunt italien 5 0/0	65	» 15	» »	64 80	» »	20 »
Autrichiens	433 75	» »	1 25	432 50	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards	543 75	» »	» »	540	» »	3 75
Victor-Emmanuel	301 25	1 25	» »	302 50	1 25	» »
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains	277 50	3 75	» »	276 25	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol	567 50	» »	» »	565	» »	2 50
Saragosse	376 25	» »	» »	380	3 75	» »
Séville-Xérés-Séville	222 50	» »	» »	222 50	» »	» »
Portugais	235	» »	» »	240	5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	313 75	» »	» »	315	» »	» »
Orléans	301 25	» »	» »	298 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	298 75	» »	» »	296 25	» »	» »
Ouest	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Est	300	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,